

Recueil des actes administratifs

■ n° 379

14 janvier 2022

Pages 9425 à 9446

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Arrêtés

Arrêté n° 2022-035 du 6 janvier 2022 portant report des élections des représentantes et représentants des personnels et des représentantes et représentants des usagères et usagers au conseil d'orientation du Collegium et au conseil d'orientation de l'Institut littoral urbain durable intelligent.....9427

Arrêtés

Arrêté n° 2022-035 du 6 janvier 2022 portant report des élections des représentantes et représentants des personnels et des représentantes et représentants des usagères et usagers au conseil d'orientation du Collegium et au conseil d'orientation de l'Institut littoral urbain durable intelligent

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 713-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu les statuts du Collegium, notamment l'article 17,
Vu les statuts de l'Institut littoral urbain durable intelligent, notamment l'article 17,
Vu l'arrêté n° 2021-566 du 2 novembre 2021 portant organisation des élections des représentantes et représentants des personnels et des représentantes et représentants des usagères et usagers au conseil d'orientation du Collegium et au conseil d'orientation de l'Institut littoral urbain durable intelligent,

ARRÊTE

Article 1 : Report des élections

Les élections des représentantes et représentants des personnels et des représentantes et représentants des usagères et usagers au conseil d'orientation du Collegium et au conseil d'orientation de l'Institut littoral urbain durable intelligent, initialement prévues le mardi 18 janvier 2022 conformément à l'arrêté du 2 novembre 2021 susvisé, sont annulées.

Le scrutin est reporté au **mardi 8 mars 2022, de 9 h à 17 h sans interruption.**

Article 2 : Textes de référence

Le déroulement du scrutin ainsi reporté est régi par les dispositions du présent arrêté et par les dispositions des articles 2 à 6, 8, 12 et 13 de l'arrêté du 2 novembre 2021 précité.

Les articles 7, 9, 10 et 11, ainsi que l'ensemble des annexes de l'arrêté n° 2021-566 du 2 novembre 2021, sont abrogés.

Article 3 : Dépôt des candidatures et professions de foi

Les listes de candidatures (annexes 4.1 à 5.4) accompagnées des déclarations individuelles de candidature (annexe 3), et le cas échéant des professions de foi, doivent être déposées dans les conditions précisées par les articles 6 et suivants du règlement électoral, au plus tard **le mardi 1^{er} mars 2022 à 17 h.**

Elles sont adressées par lettre recommandée avec accusé de réception (le courrier doit être parvenu au plus tard le mardi 1^{er} mars 2022 à 17 h, délai de rigueur) ou déposées par la ou le délégué mandataire de la liste contre récépissé à l'adresse suivante :

La Rochelle Université – Direction des affaires juridiques et statutaires

23 avenue Albert Einstein – BP 33 060 – 17 031 LA ROCHELLE

Jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Les candidatures et professions de foi peuvent également être adressées par voie électronique avec accusé de réception dans les mêmes délais à l'adresse suivante : dajs@univ-lr.fr.

De plus, afin de permettre leur diffusion, les professions de foi doivent être déposées sous forme de fichier électronique au format PDF de poids inférieur à 5 Mo, au plus tard le mardi 1^{er} mars 2022, à l'adresse suivante : dajs@univ-lr.fr.

Dans tous les cas, l'envoi de candidatures par d'autres moyens, notamment fax ou courrier interne, n'est pas autorisé.

Les candidatures et les professions de foi seront affichées au plus tard le 3 mars 2022 à la présidence et dans les composantes concernées par les élections, et diffusées sur l'environnement numérique travail (ENT) de l'université.

Article 4 : Bureaux de vote

Les bureaux de vote sont organisés comme précisé en annexe 2 du présent arrêté.

Le scrutin est ouvert par les présidents ou présidentes des bureaux de vote à 9h00 et clos à 17h00, sans interruption.

Article 5 : Vote par procuration

Les électeurs et électrices qui ne peuvent pas voter personnellement ont la possibilité d'exercer leur droit de vote par un ou une mandataire en lui donnant procuration écrite pour voter en leur lieu et place, dans les conditions précisées à l'article 15 du règlement électoral de l'université.

La personne mandataire doit être inscrite sur la même liste électorale que la personne qui donne procuration, appelée mandante.

La procuration est établie sur un imprimé numéroté par l'établissement (annexe 7) qui peut être téléchargé depuis l'environnement numérique de travail (ENT) dans la rubrique « Élections 2022 » dédiée.

Le formulaire de procuration complété est soit déposé en main propre auprès de la direction des affaires juridiques et statutaires, soit adressé par voie électronique à l'adresse suivante : dajs@univ-lr.fr.

La personne mandante doit justifier de son identité. Pour cela, dans le cadre d'une procuration établie par voie dématérialisée :

- > les procurations doivent être transmises à l'adresse dajs@univ-lr.fr uniquement en utilisant la messagerie fournie par l'université : adresse en @univ-lr.fr pour les personnels et en @etudiant.univ-lr.fr pour les usagers ;
- > les procurations doivent être accompagnées d'une copie (scan ou photo) d'une pièce d'identité en cours de validité : carte nationale d'identité, permis de conduire, titre de séjour, passeport, carte professionnelle.

La procuration peut être établie jusqu'à la veille du scrutin, soit le 7 mars 2022. Toute procuration présentée le jour du scrutin n'est pas recevable.

Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations.

Article 6 : Dépouillement

Il sera procédé au dépouillement le 8 mars 2022 à l'issue du scrutin dans chaque bureau de vote, dans les conditions prévues à l'article 17 du règlement électoral.

Article 7 : Mesures d'exécution et de publicité

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 6 janvier 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Liste des annexes

- Annexe 1 – Calendrier électoral
- Annexe 2 – Organisation des bureaux de vote
- Annexe 3 – Formulaire de déclaration individuelle de candidature
- Annexe 4 – Formulaire de dépôt de liste – Collegium
 - Annexe 4.1 – Dépôt de liste collège A
 - Annexe 4.2 – Dépôt de liste collège B
 - Annexe 4.3 – Dépôt de liste collège C
 - Annexe 4.4 – Dépôt de liste collège D
 - Annexe 4.5 – Dépôt de liste collège E
- Annexe 5 – Formulaire de dépôt de liste – Institut LUDI
 - Annexe 5.1 – Dépôt de liste collège A
 - Annexe 5.2 – Dépôt de liste collège B
 - Annexe 5.3 – Dépôt de liste collège C
 - Annexe 5.4 – Dépôt de liste collège D
- Annexe 6.1 – Formulaire de demande de rectification des listes électorales – Collegium
- Annexe 6.2 – Formulaire de demande de rectification des listes électorales – Institut LUDI
- Annexe 7.1 – Formulaire de procuration – Collegium
- Annexe 7.2 – Formulaire de procuration – Institut LUDI

Annexe 1

Calendrier des opérations électorales	
Début de la campagne électorale	Le jour de la publication de l'arrêté
Affichage des listes électorales	Au plus tard 20 jours avant la date du scrutin
Demandes de rectification des listes électorales	Jusqu'au jour du scrutin
Date limite de dépôt des candidatures et professions de foi	1 ^{er} mars 2022 à 17 h
Publication des candidatures et professions de foi	Au plus tard le 3 mars 2022
Élections	Mardi 8 mars 2022
Dépouillement	Mardi 8 mars 2022
Proclamation des résultats	Vendredi 11 mars 2022

Annexe 2

Organisation des bureaux de vote et rattachement des électeurs aux bureaux de vote

N°	Code du bureau de vote	Section de vote	Collège électoral	Lieu de vote
I. Représentantes et représentants des personnels				
Collegium				
1	Collegium-P	Collegium-P1	Professeur des universités et personnels assimilés (collège A)	Technoforum
		Collegium-P2	Autres enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs et assimilés (collège B)	
		Collegium-P3	Vacataires (collège C)	
		Collegium-P4	Personnels BIATSS (collège D)	
Institut LUDI				
2	LUDI-P	LUDI-P1	Professeur des universités et personnels assimilés (collège A)	Technoforum
		LUDI-P2	Autres enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs et assimilés (collège B)	
		LUDI-P3	Personnels BIATSS (collège C)	
II. Représentantes et représentants des usagères et usagers				
Collegium				
3	Collegium-U	Lettres, langues, arts et sciences humaines	Usagères et usagers (collège E)	Site Lettres, langues, arts et sciences humaines
		Droit, science politique, gestion		Faculté de droit, science politique et management
		Sciences, technologies, santé		Site Sciences et technologies
Institut LUDI				
4	LUDI-U	Lettres, langues, arts et sciences humaines	Usagères et usagers (collège D)	Site Lettres, langues, arts et sciences humaines
		Droit, science politique, gestion		Site Sciences et technologies
		Sciences, technologies, santé		

Annexe 3

Déclaration individuelle de candidature
La Rochelle Université – Élections des représentants aux conseils d'orientation du Collegium et du LUDI
Scrutin du 8 mars 2022

Cette déclaration individuelle n'est valable qu'accompagnée du formulaire de dépôt de liste.
 Ne peuvent être candidates que les personnes préalablement inscrites sur la liste électorale correspondante.

Je soussigné (e), Monsieur – Madame (rayer la mention inutile)

NOM

D'USAGE : _____

NOM DE

FAMILLE : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

Mail : _____ Téléphone : _____

Pour les personnels :

Fonction : _____

Discipline (le cas échéant) : _____

Joindre une copie de la carte professionnelle ou à défaut d'une pièce d'identité

Pour les usagers :

N° étudiant : _____

Composante de rattachement : _____

Discipline : _____

Joindre une copie recto/verso de la carte étudiante ou à défaut du certificat de scolarité

Déclare être candidat·e :

- **Au conseil d'orientation du Collegium – de l'Institut LUDI** (rayer la mention inutile)
- **Dans le collège :** _____

Sur la liste intitulée :

Liste déposée par le délégué ou la déléguée de liste : Madame – Monsieur

Je me présente en position (compléter et/ou rayer la mention inutile) :

- **rang de classement dans la liste : n°**
- **de candidat unique de la liste**

Facultatif – je peux préciser l'appartenance ou le soutien dont je bénéficie (je reporte cette précision sur le formulaire de dépôt de liste – cette précision figurera sur les bulletins de vote) :

Si je ne suis pas élu·e le 8 mars 2022, je peux cependant être amené·e à remplacer un élu de cette liste, démissionnaire, ayant perdu la qualité au titre de laquelle il avait été élu, ou ayant quitté l'établissement.

J'atteste sur l'honneur remplir toutes les conditions pour être éligible.

Fait à _____, le _____

Signature :

Annexe 4.1

Conseil d'orientation du Collegium – Scrutin du 8 mars 2022
Déclaration de liste de candidatures
Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés

Nombre de sièges à pourvoir : 3

Nom de la liste :

—

Je soussigné(e), **Monsieur – Madame** (rayer la mention inutile) :

Délégué-e de la liste déposée (et également candidat-e sur la liste),
 Qualité/Fonction/Autre :

Mail : _____ Tél : _____

Déclare déposer une liste de candidatures de _____ noms présentés dans l'ordre suivant :

- Les listes de candidats sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.
- Elles doivent obligatoirement être accompagnées de l'ensemble des déclarations individuelles des candidats y figurant.
- Les candidats sont présentés par ordre préférentiel.
- Les listes comprennent un nombre de candidats au maximum égal au nombre de sièges à pourvoir.
- Les listes peuvent être incomplètes, à condition de comporter au moins deux candidats.

n°	Mme M.	NOM	Prénom	Discipline
1°				
2°				
3°				

Le délégué de liste est réputé s'être assuré que le titre donné à sa liste n'a pas fait l'objet de dépôt au titre de la propriété intellectuelle et qu'il a le droit de l'utiliser. En cas de contestation et de contentieux à l'encontre de l'université, cette dernière se réserve le droit de poursuivre ledit délégué.

Soutien(s) : Les candidats qui déposent les listes peuvent préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient sur leurs déclarations de candidature et sur leurs programmes. Les mêmes précisions figurent sur les bulletins de vote.

Le délégué de liste susmentionné certifie remplir toutes les conditions requises pour déposer les présentes candidatures. Il certifie en outre que l'ensemble des candidats figurant sur cette liste remplissent les conditions de candidature décrites dans la décision d'ouverture des élections. Il reconnaît s'être informé des règles de constitution des listes et du fait que toute candidature non conforme sera déclarée irrecevable.

Fait à....., le.....

Date et heure de réception :

(signature du délégué de liste, qui est également candidat sur la liste)

Accusé de réception

Nombre de déclarations individuelles jointes :
 Nom et signature de l'agent accusant réception :

Profession de foi déposée : **oui non**

Proposition d'un assesseur et d'un assesseur suppléant pour participer au dépouillement : **oui non**

Nom titulaire : _____

Nom suppléant : _____

Annexe 4.2

Conseil d'orientation du Collegium – Scrutin du 8 mars 2022
Déclaration de liste de candidatures
Collège B : Autres personnels enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs et assimilés

Nombre de sièges à pourvoir : 3

Nom de la liste :

Je soussigné(e), **Monsieur – Madame** (rayer la mention inutile) :

Délégué-e de la liste déposée (et également candidat-e sur la liste),
 Qualité/Fonction/Autre :

Mail : _____ Tél : _____

Déclare déposer une liste de candidatures de _____ noms présentés dans l'ordre suivant :

- Les listes de candidats sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.
- Elles doivent obligatoirement être accompagnées de l'ensemble des déclarations individuelles des candidats y figurant.
- Les candidats sont présentés par ordre préférentiel.
- Les listes comprennent un nombre de candidats au maximum égal au nombre de sièges à pourvoir.
- Les listes peuvent être incomplètes, à condition de comporter au moins deux candidats.

n°	Mme M.	NOM	Prénom	Discipline
1°				
2°				
3°				

Le délégué de liste est réputé s'être assuré que le titre donné à sa liste n'a pas fait l'objet de dépôt au titre de la propriété intellectuelle et qu'il a le droit de l'utiliser. En cas de contestation et de contentieux à l'encontre de l'université, cette dernière se réserve le droit de poursuivre ledit délégué.

Soutien(s) : Les candidats qui déposent les listes peuvent préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient sur leurs déclarations de candidature et sur leurs programmes. Les mêmes précisions figurent sur les bulletins de vote.

Le délégué de liste susmentionné certifie remplir toutes les conditions requises pour déposer les présentes candidatures. Il certifie en outre que l'ensemble des candidats figurant sur cette liste remplissent les conditions de candidature décrites dans la décision d'ouverture des élections. Il reconnaît s'être informé des règles de constitution des listes et du fait que toute candidature non conforme sera déclarée irrecevable.

Fait à....., le.....

Date et heure de réception :

(signature du délégué de liste, qui est également candidat sur la liste)

Accusé de réception

Nombre de déclarations individuelles jointes :
 Nom et signature de l'agent accusant réception :

Profession de foi déposée : **oui non**

Proposition d'un assesseur et d'un assesseur suppléant pour participer au dépouillement : **oui non**

Nom titulaire : _____

Nom suppléant : _____

Annexe 4.3

Conseil d'orientation du Collegium – Scrutin du 8 mars 2022
Déclaration de liste de candidatures
Collège C : Vacataires

Nombre de sièges à pourvoir : 1

Nom de la liste :

Je soussigné(e), **Monsieur – Madame** (rayer la mention inutile) :

Délégué-e de la liste déposée (et également candidat-e sur la liste),
 Qualité/Fonction/Autre :

Mail : _____ Tél : _____

Déclare déposer une liste de candidatures de _____ noms présentés dans l'ordre suivant :

- Les listes de candidats sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.
- Elles doivent obligatoirement être accompagnées de l'ensemble des déclarations individuelles des candidats y figurant.
- Les candidats sont présentés par ordre préférentiel.
- Les listes comprennent un nombre de candidats au maximum égal au nombre de sièges à pourvoir.
- Les listes peuvent être incomplètes, à condition de comporter au moins deux candidats.

n°	Mme M.	NOM	Prénom	Discipline
1°				

Le délégué de liste est réputé s'être assuré que le titre donné à sa liste n'a pas fait l'objet de dépôt au titre de la propriété intellectuelle et qu'il a le droit de l'utiliser. En cas de contestation et de contentieux à l'encontre de l'université, cette dernière se réserve le droit de poursuivre ledit délégué.

Soutien(s) : Les candidats qui déposent les listes peuvent préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient sur leurs déclarations de candidature et sur leurs programmes. Les mêmes précisions figurent sur les bulletins de vote.

Le délégué de liste susmentionné certifie remplir toutes les conditions requises pour déposer les présentes candidatures. Il certifie en outre que l'ensemble des candidats figurant sur cette liste remplissent les conditions de candidature décrites dans la décision d'ouverture des élections. Il reconnaît s'être informé des règles de constitution des listes et du fait que toute candidature non conforme sera déclarée irrecevable.

Fait à....., **le**.....

Date et heure de réception :

(signature du délégué de liste, qui est également candidat sur la liste)

Accusé de réception

Nombre de déclarations individuelles jointes :

Nom et signature de l'agent accusant réception :

Profession de foi déposée : **oui non**

Proposition d'un assesseur et d'un assesseur suppléant pour participer au dépouillement : **oui non**

Nom titulaire : _____

Nom suppléant : _____

Annexe 4.4

Conseil d'orientation du Collegium – Scrutin du 8 mars 2022
Déclaration de liste de candidatures
Collège D : Personnels BIATSS

Nombre de sièges à pourvoir : 4

Nom de la liste :

Je soussigné(e), **Monsieur – Madame** (rayer la mention inutile) :

Délégué-e de la liste déposée (et également candidat-e sur la liste),
 Qualité/Fonction/Autre :

Mail : _____ Tél : _____

Déclare déposer une liste de candidatures de _____ noms présentés dans l'ordre suivant :

- Les listes de candidats sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.
- Elles doivent obligatoirement être accompagnées de l'ensemble des déclarations individuelles des candidats y figurant.
- Les candidats sont présentés par ordre préférentiel.
- Les listes comprennent un nombre de candidats au maximum égal au nombre de sièges à pourvoir.
- Les listes peuvent être incomplètes, à condition de comporter au moins deux candidats.

n°	Mme M.	NOM	Prénom	Composante de rattachement
1°				
2°				
3°				
4°				

Le délégué de liste est réputé s'être assuré que le titre donné à sa liste n'a pas fait l'objet de dépôt au titre de la propriété intellectuelle et qu'il a le droit de l'utiliser. En cas de contestation et de contentieux à l'encontre de l'université, cette dernière se réserve le droit de poursuivre ledit délégué.

Soutien(s) : Les candidats qui déposent les listes peuvent préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient sur leurs déclarations de candidature et sur leurs programmes. Les mêmes précisions figurent sur les bulletins de vote.

 Le délégué de liste susmentionné certifie remplir toutes les conditions requises pour déposer les présentes candidatures. Il certifie en outre que l'ensemble des candidats figurant sur cette liste remplissent les conditions de candidature décrites dans la décision d'ouverture des élections. Il reconnaît s'être informé des règles de constitution des listes et du fait que toute candidature non conforme sera déclarée irrecevable.

Fait à....., le.....

Date et heure de réception :

(signature du délégué de liste, qui est également candidat sur la liste)

Accusé de réception

Nombre de déclarations individuelles jointes :
 Nom et signature de l'agent accusant réception :

Profession de foi déposée : **oui non**

Proposition d'un assesseur et d'un assesseur suppléant pour participer au dépouillement : **oui non**

Nom titulaire : _____

Nom suppléant : _____

Annexe 4.5

Conseil d'orientation du Collegium – Scrutin du 8 mars 2022
Déclaration de liste de candidatures
Collège E : Usagères et usagers

Nombre de sièges à pourvoir : 6

Nom de la liste :Je soussigné(e), **Monsieur – Madame** (rayer la mention inutile) :Délégué-e de la liste déposée (et également candidat-e sur la liste),
Qualité/Fonction/Autre :

Mail : _____ Tél : _____

Déclare déposer une liste de candidatures de _____ noms présentés dans l'ordre suivant :

- Les listes de candidats sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.
- Elles doivent obligatoirement être accompagnées de l'ensemble des déclarations individuelles des candidats y figurant.
- Les candidats sont présentés par ordre préférentiel.
- Les listes comprennent un nombre de candidats au maximum égal au nombre de sièges à pourvoir.
- Les listes peuvent être incomplètes : cependant elles doivent comporter un nombre de candidats au moins égal à la moitié du nombre des sièges de membres titulaires et suppléants à pourvoir (c'est-à-dire pour 6 sièges de titulaires à pourvoir, la liste doit comprendre au minimum 6 candidats).

n°	Mme M.	NOM	Prénom	Composante	Discipline
1°					
2°					
3°					
4°					
5°					
6°					
7°					
8°					
9°					
10°					
11°					
12°					

Le délégué de liste est réputé s'être assuré que le titre donné à sa liste n'a pas fait l'objet de dépôt au titre de la propriété intellectuelle et qu'il a le droit de l'utiliser. En cas de contestation et de contentieux à l'encontre de l'université, cette dernière se réserve le droit de poursuivre ledit délégué.

Soutien(s) : Les candidats qui déposent les listes peuvent préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient sur leurs déclarations de candidature et sur leurs programmes. Les mêmes précisions figurent sur les bulletins de vote.

Le délégué de liste susmentionné certifie remplir toutes les conditions requises pour déposer les présentes candidatures. Il certifie en outre que l'ensemble des candidats figurant sur cette liste remplissent les conditions de candidature décrites dans la décision d'ouverture des élections. Il reconnaît s'être informé des règles de constitution des listes et du fait que toute candidature non conforme sera déclarée irrecevable.

Fait à....., le.....**Date et heure de réception :***(signature du délégué de liste, qui est également candidat sur la liste)***Accusé de réception**

Nombre de déclarations individuelles jointes :

Nom et signature de l'agent accusant réception :

Profession de foi déposée : **oui non**Proposition d'un assesseur et d'un assesseur suppléant pour
participer au dépouillement : **oui non**

Nom titulaire : _____

Nom suppléant : _____

Annexe 5.1

Conseil d'orientation de l'Institut LUDI – Scrutin du 8 mars 2022
Déclaration de liste de candidatures
Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés

Nombre de sièges à pourvoir : 3

Nom de la liste :

Je soussigné(e), **Monsieur – Madame** (rayer la mention inutile) :

Délégué-e de la liste déposée (et également candidat-e sur la liste),
 Qualité/Fonction/Autre :

Mail : _____ Tél : _____

Déclare déposer une liste de candidatures de _____ noms présentés dans l'ordre suivant :

- Les listes de candidats sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.
- Elles doivent obligatoirement être accompagnées de l'ensemble des déclarations individuelles des candidats y figurant.
- Les candidats sont présentés par ordre préférentiel.
- Les listes comprennent un nombre de candidats au maximum égal au nombre de sièges à pourvoir.
- Les listes peuvent être incomplètes, à condition de comporter au moins deux candidats.

n°	Mme M.	NOM	Prénom	Discipline
1°				
2°				
3°				

Le délégué de liste est réputé s'être assuré que le titre donné à sa liste n'a pas fait l'objet de dépôt au titre de la propriété intellectuelle et qu'il a le droit de l'utiliser. En cas de contestation et de contentieux à l'encontre de l'université, cette dernière se réserve le droit de poursuivre ledit délégué.

Soutien(s) : Les candidats qui déposent les listes peuvent préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient sur leurs déclarations de candidature et sur leurs programmes. Les mêmes précisions figurent sur les bulletins de vote.

Le délégué de liste susmentionné certifie remplir toutes les conditions requises pour déposer les présentes candidatures. Il certifie en outre que l'ensemble des candidats figurant sur cette liste remplissent les conditions de candidature décrites dans la décision d'ouverture des élections. Il reconnaît s'être informé des règles de constitution des listes et du fait que toute candidature non conforme sera déclarée irrecevable.

Fait à....., **le**.....

Date et heure de réception :

(signature du délégué de liste, qui est également candidat sur la liste)

Accusé de réception

Nombre de déclarations individuelles jointes :
 Nom et signature de l'agent accusant réception :

Profession de foi déposée : **oui non**

Proposition d'un assesseur et d'un assesseur suppléant pour participer au dépouillement : **oui non**

Nom titulaire : _____

Nom suppléant : _____

Annexe 5.2

Conseil d'orientation de l'Institut LUDI – Scrutin du 8 mars 2022

Déclaration de liste de candidatures

Collège B : Autres personnels enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés

Nombre de sièges à pourvoir : 3

Nom de la liste :

Je soussigné(e), **Monsieur – Madame** (rayer la mention inutile) :

Délégué-e de la liste déposée (et également candidat-e sur la liste),
Qualité/Fonction/Autre :

Mail : _____ Tél : _____

Déclare déposer une liste de candidatures de _____ noms présentés dans l'ordre suivant :

- Les listes de candidats sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.
- Elles doivent obligatoirement être accompagnées de l'ensemble des déclarations individuelles des candidats y figurant.
- Les candidats sont présentés par ordre préférentiel.
- Les listes comprennent un nombre de candidats au maximum égal au nombre de sièges à pourvoir.
- Les listes peuvent être incomplètes, à condition de comporter au moins deux candidats.

n°	Mme M.	NOM	Prénom	Discipline
1°				
2°				
3°				

Le délégué de liste est réputé s'être assuré que le titre donné à sa liste n'a pas fait l'objet de dépôt au titre de la propriété intellectuelle et qu'il a le droit de l'utiliser. En cas de contestation et de contentieux à l'encontre de l'université, cette dernière se réserve le droit de poursuivre ledit délégué.

Soutien(s) : Les candidats qui déposent les listes peuvent préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient sur leurs déclarations de candidature et sur leurs programmes. Les mêmes précisions figurent sur les bulletins de vote.

Le délégué de liste susmentionné certifie remplir toutes les conditions requises pour déposer les présentes candidatures. Il certifie en outre que l'ensemble des candidats figurant sur cette liste remplissent les conditions de candidature décrites dans la décision d'ouverture des élections. Il reconnaît s'être informé des règles de constitution des listes et du fait que toute candidature non conforme sera déclarée irrecevable.

Fait à....., **le**.....

Date et heure de réception :

(signature du délégué de liste, qui est également candidat sur la liste)

Accusé de réception

Nombre de déclarations individuelles jointes :
Nom et signature de l'agent accusant réception :

Profession de foi déposée : **oui non**

Proposition d'un assesseur et d'un assesseur suppléant pour participer au dépouillement : **oui non**

Nom titulaire : _____

Nom suppléant : _____

Annexe 5.3

Conseil d'orientation de l'Institut LUDI – Scrutin du 8 mars 2022
Déclaration de liste de candidatures
Collège C : Personnels BIATSS

Nombre de sièges à pourvoir : 4

Nom de la liste :

Je soussigné(e), **Monsieur – Madame** (rayer la mention inutile) :

Délégué-e de la liste déposée (et également candidat-e sur la liste),
 Qualité/Fonction/Autre :

Mail : _____ Tél : _____

Déclare déposer une liste de candidatures de _____ noms présentés dans l'ordre suivant :

- Les listes de candidats sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.
- Elles doivent obligatoirement être accompagnées de l'ensemble des déclarations individuelles des candidats y figurant.
- Les candidats sont présentés par ordre préférentiel.
- Les listes comprennent un nombre de candidats au maximum égal au nombre de sièges à pourvoir.
- Les listes peuvent être incomplètes, à condition de comporter au moins deux candidats.

n°	Mme M.	NOM	Prénom	Composante de rattachement
1°				
2°				
3°				
4°				

Le délégué de liste est réputé s'être assuré que le titre donné à sa liste n'a pas fait l'objet de dépôt au titre de la propriété intellectuelle et qu'il a le droit de l'utiliser. En cas de contestation et de contentieux à l'encontre de l'université, cette dernière se réserve le droit de poursuivre ledit délégué.

Soutien(s) : Les candidats qui déposent les listes peuvent préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient sur leurs déclarations de candidature et sur leurs programmes. Les mêmes précisions figurent sur les bulletins de vote.

Le délégué de liste susmentionné certifie remplir toutes les conditions requises pour déposer les présentes candidatures. Il certifie en outre que l'ensemble des candidats figurant sur cette liste remplissent les conditions de candidature décrites dans la décision d'ouverture des élections. Il reconnaît s'être informé des règles de constitution des listes et du fait que toute candidature non conforme sera déclarée irrecevable.

Fait à....., **le**.....

Date et heure de réception :

(signature du délégué de liste, qui est également candidat sur la liste)

Accusé de réception

Nombre de déclarations individuelles jointes :
 Nom et signature de l'agent accusant réception :

Profession de foi déposée : **oui non**

Proposition d'un assesseur et d'un assesseur suppléant pour participer au dépouillement : **oui non**

Nom titulaire : _____

Nom suppléant : _____

Annexe 5.4

Conseil d'orientation de l'Institut LUDI – Scrutin du 8 mars 2022
Déclaration de liste de candidatures
Collège D : Usagères et usagers

Nombre de sièges à pourvoir : 6

Nom de la liste :Je soussigné(e), **Monsieur – Madame** (rayer la mention inutile) :Délégué-e de la liste déposée (et également candidat-e sur la liste),
Qualité/Fonction/Autre :

Mail : _____ Tél : _____

Déclare déposer une liste de candidatures de _____ noms présentés dans l'ordre suivant :

- Les listes de candidats sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.
- Elles doivent obligatoirement être accompagnées de l'ensemble des déclarations individuelles des candidats y figurant.
- Les candidats sont présentés par ordre préférentiel.
- Les listes comprennent un nombre de candidats au maximum égal au nombre de sièges à pourvoir.
- Les listes peuvent être incomplètes : cependant elles doivent comporter un nombre de candidats au moins égal à la moitié du nombre des sièges de membres titulaires et suppléants à pourvoir (c'est-à-dire pour 6 sièges de titulaires à pourvoir, la liste doit comprendre au minimum 6 candidats).

n°	Mme M.	NOM	Prénom	Composante	Discipline
1°					
2°					
3°					
4°					
5°					
6°					
7°					
8°					
9°					
10°					
11°					
12°					

La ou le délégué de liste est réputé s'être assuré que le titre donné à sa liste n'a pas fait l'objet de dépôt au titre de la propriété intellectuelle et qu'il a le droit de l'utiliser. En cas de contestation et de contentieux à l'encontre de l'université, cette dernière se réserve le droit de poursuivre ledit délégué.

Soutien(s) : Les candidats qui déposent les listes peuvent préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient sur leurs déclarations de candidature et sur leurs programmes. Les mêmes précisions figurent sur les bulletins de vote.

Le délégué de liste susmentionné certifie remplir toutes les conditions requises pour déposer les présentes candidatures. Il certifie en outre que l'ensemble des candidats figurant sur cette liste remplissent les conditions de candidature décrites dans la décision d'ouverture des élections. Il reconnaît s'être informé des règles de constitution des listes et du fait que toute candidature non conforme sera déclarée irrecevable.

Fait à....., **le**.....**Date et heure de réception :**

(signature du délégué de liste, qui est également candidat sur la liste)

Profession de foi déposée : **oui non**Proposition d'un assesseur et d'un assesseur suppléant pour
participer au dépouillement : **oui non**

Nom titulaire : _____

Nom suppléant : _____

Accusé de réception

Nombre de déclarations individuelles jointes :

Nom et signature de l'agent accusant réception :

Annexe 6.1

**La Rochelle Université – Scrutin du 8 mars 2022
Élection des représentants au conseil d'orientation du Collegium****DEMANDE DE RECTIFICATION DE LA LISTE ÉLECTORALE
Sous réserve de remplir les conditions pour être électeur**

Je soussigné (e) : Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

Nom d'usage :
.....

Nom de

famille :

Prénoms :
.....Mail : Tel :
.....Corps/Grade/Autre :
.....

Composante ou unité de rattachement :

Discipline enseignée/Fonctions :
.....**Certifie sur l'honneur remplir toutes les conditions pour être électeur et demande une rectification pour être inscrit·e sur la liste électorale suivante :**— Conseil d'orientation du Collegium - collège électoral :
.....
.....**Motif de la demande :** Personnel enseignant-chercheur, enseignant, chercheur ou personnel assimilé, titulaire ou contractuel, effectuant dans le Collegium un nombre d'heures d'enseignement au moins égal à 42 heures de cours ou à 64 heures de travaux pratiques ou travaux dirigés, ou toute combinaison équivalente Personnel vacataire en fonction à la date du scrutin et effectuant dans le Collegium un nombre d'heures d'enseignement au moins égal soit à 42 heures de cours soit à 64 heures de travaux pratiques ou travaux dirigés Personnel BIATSS titulaire exerçant ses fonctions au Collegium, ou personnel BIATSS contractuel exerçant ses fonctions au Collegium au jour du scrutin pour une durée minimum de dix mois au titre d'un service au moins égal à un mi-temps Usager régulièrement inscrit en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours, dans une formation relevant du Collegium.**Fait à :****Le :****Signature :***Les demandes devront être accompagnées d'un justificatif professionnel ou étudiant.*

Annexe 6.2

La Rochelle Université – Scrutin du 8 mars 2022
Élection des représentants au conseil d'orientation de l'Institut LUDI**DEMANDE DE RECTIFICATION DE LA LISTE ÉLECTORALE**
Sous réserve de remplir les conditions pour être électeur

Je soussigné (e) : Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

Nom d'usage :
.....

Nom de

famille :

Prénoms :
.....Mail :-Tel :
.....Corps/Grade/Autre :
.....

Composante ou unité de rattachement :

Discipline enseignée/Fonctions :
.....**Certifie sur l'honneur remplir toutes les conditions pour être électeur et demande une rectification pour être inscrit·e sur la liste électorale suivante :**— Conseil d'orientation de l'Institut LUDI - collège électoral :
.....
.....**Motif de la demande :** Personnel enseignant-chercheur, enseignant, ou personnel assimilé, titulaire ou contractuel, effectuant dans l'Institut un nombre d'heures d'enseignement au moins égal à 42 heures de cours ou à 64 heures de travaux pratiques ou travaux dirigés, ou toute combinaison équivalente Personnel enseignant-chercheur, enseignant, chercheur ou personnel assimilé, titulaire ou contractuel affecté dans une unité de recherche de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent rattachée à titre principal à La Rochelle Université Personnel BIATSS titulaire exerçant ses fonctions à l'Institut LUDI, ou personnel BIATSS contractuel exerçant ses fonctions à l'Institut LUDI au jour du scrutin pour une durée minimum de dix mois au titre d'un service au moins égal à un mi-temps Usager régulièrement inscrit en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours, dans une formation relevant de l'Institut LUDI.**Fait à :****Le :****Signature :***Les demandes devront être accompagnées d'un justificatif professionnel ou étudiant.*

Annexe 7.1



**Élection des représentants au conseil d'orientation du Collegium
Scrutin du 8 mars 2022**

Procuration

Je soussigné(e), le **MANDANT** :

Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)			
Nom			d'usage :
Nom	de		famille :
Prénom :			
Fonction	(pour	les	personnels :
Composante de rattachement (pour les étudiants) :			
N°	étudiant	(le	cas échéant) :

Déclare être empêché(e) de voter personnellement et donne procuration au mandataire suivant, **inscrit(e) sur la même liste électorale** :

Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)			
Nom			d'usage :
Nom	de		famille :
Prénom :			
Fonction	(pour	les	personnels :
Composante de rattachement (pour les étudiants) :			
N°	étudiant	(le	cas échéant) :

Afin de voter en mes nom, lieu et place le 8 mars 2022 pour l'élection des représentants au conseil d'orientation du Collegium.

La procuration doit être accompagnée d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, permis de conduire, titre de séjour, passeport, carte professionnelle, carte étudiant).

Fait à _____, le _____

Signature (précédée de la mention « *Bon pour mandat ou procuration* »)

Procuration à déposer en main propre ou à adresser par voie électronique à la direction des affaires juridiques et statutaires, au plus tard la veille du scrutin.

Annexe 7.2



**Élection des représentants au conseil d'orientation de l'Institut LUDI
Scrutin du 8 mars 2022**

Procuration

Je soussigné(e), le **MANDANT** :

Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)			
Nom			d'usage :

Nom	de		famille :

Prénom :			

Fonction	(pour	les	personnels :

Composante de rattachement (pour les étudiants) :			

N°	étudiant	(le	cas

échéant) :			

Déclare être empêché(e) de voter personnellement et donne procuration au mandataire suivant, **inscrit(e) sur la même liste électorale** :

Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)			
Nom			d'usage :

Nom	de		famille :

Prénom :			

Fonction	(pour	les	personnels :

Composante de rattachement (pour les étudiants) :			

N°	étudiant	(le	cas

échéant) :			

Afin de voter en mes nom, lieu et place le 8 mars 2022 pour l'élection des représentants au conseil d'orientation de l'Institut LUDI.

La procuration doit être accompagnée d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, permis de conduire, titre de séjour, passeport, carte professionnelle, carte étudiant).

Fait à _____, le _____

Signature (précédée de la mention « Bon pour mandat ou procuration »)

Procuration à déposer en main propre ou à adresser par voie électronique à la direction des affaires juridiques et statutaires, au plus tard la veille du scrutin.

